

**DÉLIBÉRATION N° 24/04-08  
COMITÉ SYNDICAL  
EN SÉANCE DU VENDREDI 24 MAI 2024**

**OBJET : BILAN D'ACTIVITÉS ET COMPTABLE 2023 DU COS SIDÉLEC RÉUNION.**

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, et le **VENDREDI 24 MAI à 11h05**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en quatrième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **16 mai 2024**. Clôture de la séance à **12h30**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Maurice GIRONCEL Président du SIDÉLEC Réunion / M. Stéphano DIJOUX 1<sup>er</sup> Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Harry MOREL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Yolain OLIVATE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Mathieu HOARAU, 5<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Patrice ELLAMA, 6<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Cilaos / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. HIPPOLYTE Henry, Délégué titulaire de la Commune du Port / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. DORO Joan, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe par M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon par M. Laurent RAMASSAMY, 7<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André.

**SONT ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE** : Néant.

**SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE** : Néant.

**ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS :**

M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Trois Bassins / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins / M. Dominique PANAMBALOM Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose / M. André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

**SECRÉTARIAT DE SÉANCE :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 18 sur 24 (16 présents et 2 représentés).

**DÉLIBÉRATION N° 24/04-08  
COMITÉ SYNDICAL  
EN SÉANCE DU VENDREDI 24 MAI 2024**

**OBJET : BILAN D'ACTIVITES ET COMPTABLE 2023 DU COS SIDÉLEC RÉUNION.**

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'arrêté préfectoral N° 680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDÉLEC RÉUNION ;*

*Vu les Statuts révisés du SIDÉLEC Réunion ;*

*Vu la délibération n°15/03-03 du Conseil Syndical en date du 8 avril 2015, relative à la mise en place d'un comité d'œuvres Sociales SIDÉLEC Réunion ;*

*Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion ;*

*Vu la convention entre le SIDÉLEC et le COS SIDÉLEC Réunion du 17 mars 2021.*

L'année 2023 a été pour le comité d'œuvres sociales, une année de stabilité mais toujours riche pour nos adhérents.

Le COS a renforcé son offre en termes de sorties cohésion.

Le COS SIDÉLEC RÉUNION comptait 54 adhérents en 2023 soit 95% des effectifs de l'établissement. Cet outil reste incontournable dans la vie des agents.

**1- Bilan d'activités**

Ci-dessous les prestations réalisées à la destination des adhérents pour l'année 2023 :

➤ **CARTES D'ABONNEMENT (CARTATOUT et PASS TIME)**

**Action** : Participation de 15€/an pour l'une des deux cartes précitées

**Cartatout** : 12 bénéficiaires soit un total dépensé de 180,00€

➤ **FÊTE DES MERES / PERES**

**Action** : Distribution de tickets KDOPAYS d'une valeur de 60,00€ à chaque agent parent

44 bénéficiaires pour un montant dépensé de 2 640,00€.

➤ **PRIME DE NAISSANCE**

**Action** : Virement d'une valeur de 100,00€ à la naissance ou adoption d'un enfant de l'adhérent

1 bénéficiaire pour un montant dépensé de 100,00€.

➤ **AIDE A LA CRECHE**

**Action** : Virement d'une valeur de 100,00€ par an pour toute inscription dans une crèche ou structure d'accueil agréée dans la limite des frais engagés

7 bénéficiaires pour une dépense totale de 657,60€.

➤ **RENTREE SCOLAIRE**

**Action** : Distribution de tickets KDOPAYS selon le niveau scolaire de l'enfant

▪ Ecole maternelle : 5 enfants bénéficiaires pour un montant de 200,00€ soit 40,00€ par enfant

▪ Ecole primaire : 17 enfants bénéficiaires pour un montant de 1 020,00€ soit 60,00€ par enfant

▪ Collège : 14 enfants bénéficiaires pour un montant de 1 260,00€ soit 90,00€ par enfant

▪ Lycée et postbac (jusqu'à 22 ans) : 13 enfants bénéficiaires pour un montant de 1 560,00€ soit 120,00€ par enfant.

**Bilan de l'action** : 49 enfants bénéficiaires pour un montant dépensé de 4 040,00€.

➤ **PRESTATION MOBILITE / VACANCES**

**Action** : Aide annuelle de 150,00€ pour l'agent justifiant d'un séjour et/ou d'un voyage dans l'année N. Ce remboursement est fractionnable.

36 bénéficiaires pour un montant de 5 371,40€.

➤ **ACTIVITE SPORTIVE ET CULTURELLE**

**Action** : Virement de 40,00€ aux adhérents inscrits à une activité sportive ou culturelle

14 bénéficiaires pour un montant de 557,00€.

### ➤ ARBRE DE NOËL 2023

**Action** : Notre Arbre de Noël a eu lieu le 10 décembre au Centre Zélindor à Sainte-Suzanne.

Distribution des cadeaux choisis par les enfants dans le catalogue de la SAJOUX pour les enfants jusqu'à 10 ans avec une participation du COS de 60€/enfant

Distribution des tickets kado Pays pour les enfants à partir de 13 ans et jusqu'à 16 ans d'une valeur de 60 €.

Notre soirée des adhérents a eu lieu le 19 décembre au CUBARISTA.

Distribution des tickets Kado Pays pour les agents d'une valeur de 60 € pour les agents parents et d'une valeur de 120 € pour les agents sans enfant.

Un cadeau a été également offert aux nouveaux agents à raison de 20€ de chèques cadeaux.

Montant dépensé pour les deux événements = 8 581,04 €

### ➤ CADEAU DE NOEL DES ENFANTS

**ACTION** : Aide annuelle de 60€ par enfant.

**Nombre de bénéficiaires** : 34 enfants (entre 0 et 10 ans) des adhérents ont commandé des cadeaux auprès du prestataire SAJOU pour un montant total de 2662,23 €.

Pour 21 enfants de 11 à 16 ans, un chèque de 60€ leur ont été remis.

**Montant dépensé** : 3 266,50 €

### ➤ CADEAU DE NOEL DES AGENTS

**ACTION** : Aide annuelle de 60€ par agent adhérent – 120,00€ par agent adhérent célibataire – 20€ nouvel agent

**Nombre de bénéficiaires** : 43 à 60€

**Montant dépensé** : 2 580,00€

**Nombre de bénéficiaires** : 11 à 120€

**Montant dépensé** : 1320,00€

**Nombre de nouvel agent** : 6 à 20€

**Montant dépensé** : 120,00€

**Total dépensé** : 4 020,00€

### ➤ SORTIES COHESION

Deux sorties cohésions ont été proposées par La Fédération Réunionnaises des COS soit :

- Une sortie au Domaine des Tourelles avec 8 participants adhérents (**montant = 390 €**)

- Une sortie catamaran avec 13 participants adhérents (**montant = 496 €**)

Une sortie cohésion a été proposé par le COS SIDÉLEC au bowling (**montant = 353,30€**)

## 2- Bilan comptable

Les produits d'exploitation 2023 s'élève à 40 911,00€ avec une subvention de 29 500,00€ et une participation des agents de 11 411,00€. Alors que les charges d'exploitation se chiffre à 35 016,00€. Le COS dégage alors un résultat d'exploitation positif de 5 895,00€.

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

## À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

### LE COMITÉ SYNDICAL

- **ARTICLE 1 : Approuve** le bilan d'activités et comptable 2023 du COS du SIDÉLEC Réunion ;
- **ARTICLE 2 : Charge** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion et son Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 3 : Autorise** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDÉLEC RÉUNION  
Maurice GIRONCEL.



**PJ :**

- Annexe 1 : rapport d'activité 2023 du COS SIDÉLEC Réunion
- Annexe 2 : Comptes détaillés 2023 du COS SIDÉLEC Réunion